



Il est décidé jusqu'à fin Mai, que les MK appliqueront tout ou partie des mesures citées

REVENDEICATIONS

UNCAM

- Augmentation de lettre clef à 2,66€ (correspondant à la valeur compensant la perte de pouvoir d'achat depuis 1999).
- Uniformisation des indemnités de déplacement à 4€ puis création d'un acte spécifique de soin à domicile englobant l'acte de rééducation et les indemnités de déplacement hors IK.
- Refus des référentiels purement comptables et discriminatoires car les centres de rééducation n'y sont pas soumis.
- Révision de la nomenclature : avec revalorisation de la cotation du DLM, de la rééducation maxillo-faciale et de la déglutition ainsi que la rééducation vestibulaire. Possibilité de facturer deux actes le même jour en cas de deux séances consécutives en rapport avec des pathologies distinctes. Création d'une cotation spécifique pour la rééducation respiratoire notamment dans le cas des BPCO. Alignement des cotations avec les autres professions de santé notamment les orthophonistes y compris des bilans.

Ministère de la santé

- Engagement de réduction mineure des retraites, réforme du décret sur ASV,
- Obtention d'un master pour tous les MK,
- Obtention de la 1ere intention pour la kinésithérapie.
- Mesures incitatives pérennes pour inciter nos jeunes confrères à s'installer dans les zones à faible démographie professionnelle, aides pour le maintien des MK qui exercent dans des bassins de vie problématiques.

ACTIONS :

- DE appliqués avec tact et mesure sur des actes ou sur des séries d'actes, avec possibilité d'application pour nos soins à domicile afin de compenser les ridicules indemnités de déplacement.
- Arrêt de la télétransmission pendant une semaine la deuxième du mois et remplacement par l'élaboration de feuilles de soins papier.
- Reprise des DEP systématiques avec conservation de la photocopie de l'ordonnance au cas ou la Sécu les mettraient au panier,
- Envoi auprès des CPAM des enveloppes d'ordonnance vide accompagnée d'un tract (Tract à élaborer et spécifiant que les ordonnances ont été envoyées avec les DEP).
- Mouvements de grève et manifestations tournantes auprès des CPAM locales.
- Refus des soins à domicile non déjà entrepris,
- Augmentation de nos listes d'attente avec communication du numéro de la CPAM à nos patients mécontents.
- Refus de recevoir les DAM (délégués à l'Assurance Maladie)



Journée de grève nationale avec fermeture des cabinets libéraux, le vendredi 28 Mai 2010 et un défilé à Paris ce jour là .